

Charte de l'école

La charte de l'Ecole de Danse de Genève est affichée sur le tableau d'affichage de l'école et elle figure sur son site internet.

Elle est présentée, et discutée, chaque année lors de la réunion pédagogique de rentrée à laquelle participent tous les professeur·e·s.

Introduction

Cette charte présente la mission, les valeurs et les principes d'action de l'Ecole de Danse de Genève. Elle s'adresse aux élèves, aux professeur·e·s et aux partenaires ou collaborateur·trice·s de l'école.

La Mission

L'Ecole de Danse de Genève est au service des personnes désirant faire l'apprentissage de la danse dans un but de loisir, préprofessionnel ou professionnel. L'école propose un encadrement personnalisé et une vision pédagogique adaptée à l'évolution constante du milieu professionnel et des attentes de la société.

Les Valeurs

L'action de l'Ecole de Danse de Genève tient compte des valeurs suivantes :

- Le respect des personnes dans leur diversité.
- Le développement individuel de chaque élève.
- La notion de transmission des techniques de danse et du répertoire.
- Le lien avec le milieu professionnel.

Principes d'action

Ces valeurs s'inscrivent dans des principes d'action, que ce soit vis-à-vis des élèves, des professeur·e·s, des partenaires ou des collaborateur·trice·s. La direction de l'école s'engage à :

- Offrir une structure de formation adaptée à différents publics.
- Privilégier une pédagogie respectueuse de chaque élève.
- Adapter et enrichir constamment son offre.
- Promouvoir les liens avec le milieu professionnel.
- Soutenir la formation continue des professeur·e·s impliqué·e·s dans l'école.

Août 2026 / Dorothée DELABIE et Franck LAIZET